

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES 12 ET 13 DECEMBRE 2022**Point 3.1.5 de l'ordre du jour****Foyers de la Ville de Bulle
Divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation****1. Remplacement de la téléphonie Fr. 100'000.00**

Le système de téléphonie actuel pose des problèmes de sécurité majeurs.

D'une part, les téléphones, desquels les Foyers sont captifs, sont d'une qualité discutable et nécessitent des changements très fréquents. Un combiné coûte Fr. 180.00 ; 4 appareils doivent être remplacés chaque mois sur un total de 90. Ils tombent en panne de manière imprévisible, ce qui peut être dangereux en pleine nuit avec des équipes réduites.

De plus, les appels-malades cumulés ne se voient pas. En pratique, cela signifie que si plusieurs patients sonnent dans un intervalle court, seul le dernier appel se voit, ce qui est dangereux pour les patients qui ont sonné en premier, car ils attendent en vain l'intervention du personnel.

2. Remplacement des fenêtres de la Maison bourgeoise Fr. 149'000.00

Les fenêtres actuelles ont 32 ans pour une partie, les autres sont plus anciennes.

3. Four à vapeur combiné 10 niveaux Fr. 22'000.00

L'appareil actuel a 10 ans et peut tomber en panne à tout moment. Comme il n'est plus possible de trouver des pièces détachées, le four doit être remplacé.

4. Achat et installation d'une braisière mobile Fr. 35'000.00

L'achat de cette braisière est nécessaire dans le cadre de l'augmentation de la production du nombre de repas.

5. Batteries de compensation Fr. 15'000.00

L'installation des batteries de compensation permet de lisser les pics de consommation électrique lorsque des appareils de grande consommation (en cuisine) sont enclenchés. L'installation actuelle est ancienne et présente un mauvais rendement. En conséquence, la facturation d'énergie réactive est en augmentation. Le remplacement des batteries de compensation permet de réduire la facture d'électricité et d'éviter les surcharges sur le réseau.

6. Réfection des garages (y c. installation électrique pour bornes de recharge) Fr. 55'000.00

Les garages sont en très mauvais état, ils prennent l'eau. Des travaux d'étanchéité sont donc nécessaires et seront l'occasion en outre d'installer 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques des Foyers.

7. Logiciel comptabilité et facturation**Fr. 55'000.00**

La maintenance du logiciel de facturation s'interrompt au 31.12.2023. Cela nécessite de prévoir son remplacement ainsi que celui du logiciel de comptabilité qui sont liés. Les Foyers de la Ville de Bulle se sont associés au RSSG et à d'autres EMS de la région, Charmey et Intyamon, afin de choisir la même solution et de développer des synergies. Le montant de Fr. 55'000.00 comprend l'acquisition des licences, la gestion de projet et l'installation du programme Pro-Concept ERP qui a été retenu d'entente entre les partenaires.

8. Mise en place d'une gestion documentaire (GED)**Fr. 20'000.00**

La mise en place d'un système de gestion électronique des données est en suspens depuis 2020 en raison du COVID. Cette GED permettra de faciliter les processus administratifs, notamment en matière de traitement des factures ou encore des contrats. La solution choisie serait la même que celle de la Ville de Bulle, soit le programme M-Files. Le montant de Fr. 20'000.00 comprend l'acquisition des licences et l'installation.

9. Remplacement des vêtements de travail**Fr. 25'000.00**

Une partie des vêtements de travail sont en fin de vie. Plutôt que d'acquérir de nouveaux vêtements progressivement, il est proposé de passer une commande globale qui permet d'effectuer des économies d'échelle.

10. Ouverture d'un mur et pose d'un hublot**Fr. 7'000.00**

L'aménagement de ce hublot est destiné à apporter de la lumière naturelle dans le local de pharmacie de la Maison Bourgeoise.

11. Crédit demandé

Investissements	Fr. 483'000.00
Fonds énergie 1 %	Fr. 4'830.00
Fonds culture et embellissement 1 %	<u>Fr. 4'830.00</u>
Total investissements, TVA 7,7 % comprise	Fr. 492'660.00

Crédit demandé, arrondi à,**Fr. 493'000.00**

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 493'000.00 TTC pour divers remplacements d'équipements et travaux de rénovation dans les foyers communaux pour personnes âgées.

Financement : Par emprunt de Fr. 493'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 10 % par année, dès 2024

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**Le Syndic****Le Secrétaire général****Jacques Morand****Raoul Girard**